



FICHE DE DIALOGUE¹

pour l'orientation à l'issue de la
CLASSE DE SECONDE

Nom, prénom :

Classe fréquentée :

2^d semestre ou 3^e trimestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s) d'orientation

Nous demandons pour la rentrée prochaine :

• **Le passage en classe de 1^{re} générale ou technologique :**

Classez par ordre de préférence la ou les cases de votre choix : 1,2,3...

1^{re} générale

Choix des enseignements de spécialité:

-
-
-

1^{re} technologique

- 1re STAV
- 1re STD2A
- 1re STHR
- 1re STI2D
- 1re STL
- 1re STMG
- 1re ST2S
- 1re S2TMD

Spécialité :

• **Un accès à la voie professionnelle (à préciser) :**

1^{re} pro Spécialité :

2^{de} pro Spécialité/ famille de métiers :

CAP Spécialité :

À le

Nom et prénom du(es) représentant(s) légal(aux):

À remettre au professeur principal de la classe pour le/...../.....

¹ Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs.

Au 3^e trimestre, pour toute(s) demande(s) vers une 1^{ère} générale ou technologique, le conseil de classe donne son avis définitif. En cas de réponse négative, il formule une proposition vers une ou plusieurs autres séries. Si vous n'acceptez pas la(les) proposition(s) et maintenez votre demande initiale, une prise de contact avec le chef d'établissement est nécessaire. Lorsque vous n'obtenez pas satisfaction pour les voies d'orientation demandées, vous pouvez, de droit, obtenir le maintien de votre enfant dans le niveau de la classe d'origine (pour la durée d'une seule année scolaire).

Les données personnelles relatives à l'orientation figurant dans cette fiche sont enregistrées pour une durée de un an afin de permettre au professeur principal et au chef d'établissement de suivre la procédure et à des fins statistiques pour les services départementaux de l'éducation nationale. Conformément aux articles 38, 39 et 40 de la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'opposition pour motifs légitimes aux informations qui vous concernent, de droits d'accès et de rectification. Ces droits s'exercent auprès du chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé.

2^d semestre ou 3^e trimestre : PROPOSITION(S) D'ORIENTATION DU CONSEIL DE CLASSE

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux

• **Le passage en :**

1^{re} générale Oui Non

1^{re} technologique

- 1^{re} STAV Oui Non
- 1^{re} STD2A Oui Non
- 1^{re} STHR Oui Non
- 1^{re} STI2D Oui Non
- 1^{re} STL Oui Non
- 1^{re} STMG Oui Non
- 1^{re} ST2S Oui Non
- 1^{re} S2TMD Oui Non

Proposition(s) du conseil de classe sur une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

- 1 -..... Spécialité :
- 2 -..... Spécialité :
- 3 -..... Spécialité :

Dispositif de mise à niveau conseillé

• **Voie professionnelle :**

Avis favorable pour la demande d'accès à la voie professionnelle

Oui Non

Si non, *motivation* de l'avis :

Observations du conseil de classe :

Recommandations relatives aux enseignements de spécialité envisagés (première générale) :
.....
.....
.....

Les recommandations sont formulées sur la base des acquis de l'élèves. Elles tiennent compte des organisations des établissements d'accueil.

À le Signature du chef d'établissement

REPONSE DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX SUR L'ORIENTATION

Nous acceptons la proposition du conseil de classe suivante :

.....
Celle-ci devient décision d'orientation définitive prise par le chef d'établissement.
Nous avons bien pris connaissance des recommandations du conseil de classe

Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons **immédiatement contact avec le chef d'établissement**

Téléphone:avant le/..../.....

À le

Nom prénom du(des) représentant(s) légal(aux) :

À remettre au professeur principal de la classe pour le/..../.....